

**L'instruction des recrues** anglophones se fait à la BFC de Cornwallis (N.-É.) et celle des recrues francophones à la BFC de Saint-Jean (Qué.), où l'on donne également des cours élémentaires de formation technique en français; un programme de plus en plus important d'enseignement des métiers en français existe dans la plupart des bases et des écoles.

A Saint-Jean est également l'École de langues (français et anglais), bien que les langues officielles soient enseignées à une échelle restreinte dans certaines bases des Forces canadiennes, et dans des centres civils sous les auspices de la Commission de la Fonction publique. D'autres langues peuvent être étudiées à l'École des langues étrangères des Forces canadiennes à Vanier (Ont.).

**L'enseignement des métiers de soutien** est dispensé par l'École d'administration et de logistique à la BFC de Borden (Ont.). L'enseignement de l'électronique se donne à l'École des communications électroniques à la BFC de Kingston (Ont.), et l'enseignement des sciences aérospatiales à l'École d'expérimentation du matériel aérospatial à la BFC de Borden. L'enseignement de diverses autres spécialités techniques se donne dans un certain nombre de bases à travers le Canada. Deux écoles navales, l'une située à la BFC d'Esquimalt (C.-B.) et l'autre à la BFC d'Halifax (N.-É.), assurent l'instruction élémentaire et supérieure relative aux métiers maritimes ainsi que la formation en vue des opérations des navires de guerre sur les côtes est et ouest.

**L'entraînement au vol** au niveau des «ailes» a lieu dans les provinces des Prairies: la sélection des pilotes et l'entraînement élémentaire au pilotage d'hélicoptères à Portage-la-Prairie (Man.), l'entraînement élémentaire au pilotage d'avions à voile fixe à Moose Jaw (Sask.), et l'entraînement supérieur au pilotage à Cold Lake (Alb.). Les navigateurs et les observateurs reçoivent leur formation à la BFC de Winnipeg (Man.). Les Commandements opérationnels entretiennent des unités d'entraînement aux opérations de vol ainsi que des unités d'instruction technique pour apprendre aux hommes de métier et aux officiers spécialisés qui font partie de ces commandements à se servir du matériel.

### **Collèges militaires canadiens**

### **7.6.2**

Les trois Collèges militaires canadiens sont le Royal Military College of Canada fondé à Kingston (Ont.) en 1876, le Royal Roads établi près de Victoria (C.-B.) en 1941, et le Collège militaire royal de Saint-Jean ouvert en 1952 à Saint-Jean (Qué.) et destiné principalement aux cadets francophones. En 1959, l'Assemblée législative de l'Ontario accordait au Royal Military College une charte l'autorisant à conférer des grades. En 1972, le ministère de la Défense nationale a conclu un accord qui permet aux diplômés du Collège militaire royal de Saint-Jean de recevoir des grades de l'Université de Sherbrooke. En 1967, les Collèges des Forces armées du Canada prenaient le nom de Collèges militaires canadiens.

Le rôle des Collèges est d'instruire et de former les élèves-officiers et les officiers en service en vue d'une carrière dans les Forces canadiennes. Les cours sont conçus de façon à développer leur personnalité et à leur procurer une éducation libérale, scientifique et militaire bien équilibrée conduisant à des diplômés en arts, en sciences et en génie. Le Royal Military College of Canada accepte les jeunes qui possèdent leur immatriculation senior et leur offre un cours de quatre ans. Le Royal Roads accepte également ceux qui possèdent leur immatriculation senior, et après deux ans il les envoie au Collège militaire royal de Saint-Jean ou au Royal Military College pour faire leurs troisième et quatrième années. Le Collège militaire royal de Saint-Jean accepte les jeunes qui possèdent leur immatriculation junior ou senior en vue d'un programme d'études de quatre ou cinq ans; dans certaines disciplines, les deux dernières années d'études se font au Royal Military College.

Lors des cérémonies de collation des grades en 1975, 238 étudiants ont reçu un baccalauréat et ont été brevetés dans la profession de leur choix. En juin 1975, le Royal Roads Military College s'est vu accorder par la Colombie-Britannique une charte l'autorisant à décerner des grades, et en septembre de la même année